



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 12 mai 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

M. ALLAERT - M. AUDARD - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY -
M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT -
Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRESSAND - M. BRUYERE -
M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET -
M. DANIERE - M. DELATTE - Mme DELEBARRE - M. DESVIGNES -
M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAI - M. DUBOIS - M. DUPIRE -
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES -
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. -
M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER -
M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON -
Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. PETITJEAN -
M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY -
Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT

Membres absents :

Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BOURNY - M. BRENOT - M. BRIOT -
Mme DARCIAUX - M. ETIEVANT - M. MILLOT (pouvoir à M. GILLOT G.) -
M. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - M. OBRIOT (pouvoir à M. PILLIEN) -
M. PARIS - M. PERRIN - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY)

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Carteculture étudiants - Dispositif général : année universitaire 2005/2006.

Par délibération en date du 24 juin 2004, le Conseil de Communauté avait décidé la mise en place du dispositif de Carteculture étudiants inscrit dans le Contrat d'agglomération (action ID31), ainsi que dans la Convention signée en octobre 2003 entre l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Cette carte, mise en place en septembre 2004, est destinée à tout étudiant inscrit dans un établissement post-bac de l'agglomération dijonnaise (Université de Bourgogne, classes prépa, BTS, ESC, Sciences Po, et autres écoles). La population étudiante potentiellement concernée est de 30 000 personnes.

Les partenaires culturels de la Carteculture étudiants pour le spectacle vivant (concerts, théâtre, danse...) sont :

- les structures municipales des communes de Chenôve, Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Saint-Apollinaire et Talant ;
- les autres structures culturelles de ces communes partenaires du dispositif.

Pour le cinéma : les salles de cinéma de l'agglomération dijonnaise disposant du label « Art et Essai ».

Ce dispositif prévoit qu'une carte nominative soit vendue aux étudiants, afin de leur donner droit aux avantages prévus :

- *tarifaires* : l'étudiant, détenteur de la carte, peut acheter des places de spectacles (théâtre, concerts, danse,...) à un tarif unique de 5,50 €, et des places de cinéma (art et essai) à un tarif unique de 3,50 € ;
- *informations* : un dispositif de communication et d'information à destination des détenteurs de la carte est mis en place afin de porter à leur connaissance l'actualité culturelle ayant lieu sur le territoire du Grand Dijon, ainsi que les opérations d'accompagnement privilégiées (rencontres, débats, visites...).

En vue d'obtenir cette carte, l'étudiant doit pouvoir apporter les justificatifs suivants :

- un justificatif du statut d'étudiant pour l'année 2005/2006 dans un établissement d'enseignement supérieur de l'agglomération dijonnaise,
- une présentation de la carte nationale d'identité du demandeur,
- une photo d'identité,
- la somme de 5 euros (en chèque à l'ordre du Trésor Public, ou en espèces).

Cette carte est vendue dans les lieux suivants :

- Grand Dijon,
- Ville de Dijon : Passage du Roi (Hôtel de Ville), et Mairie annexe Mansart,
- Université de Bourgogne,
- Fnac Dijon,
- Stands ponctuels divers.

Le fonds de compensation, permettant d'assurer la différence entre les prix les plus bas pratiqués par les structures et le tarif unique « Carteculture » (5,50 € pour les spectacles, et 3,50 € pour le cinéma art et essai), est géré par la Communauté de l'agglomération dijonnaise (maître d'ouvrage) et abondé par les différents financeurs (Ville de Dijon, Université de Bourgogne, Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Municipal).

Au vu du succès rencontré pour cette première année du dispositif : 5100 cartes vendues (par rapport à une estimation de départ de 2500), ce qui représente 16% du public étudiant visé (soit 1 étudiant sur 6 qui possède une Carteculture), il est proposé de renouveler ce dispositif pour la prochaine rentrée universitaire 2005/2006 dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Il convient de délibérer pour fixer le tarif applicable pour la vente de la carte, pour l'année universitaire 2005/2006, à compter du 1^{er} septembre 2005.

Aussi, il est proposé de fixer le tarif de vente de la carte à 5 €.

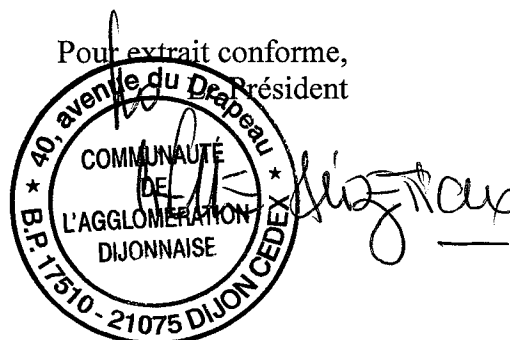
Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **d'autoriser** le Président à signer les conventions avec les différents partenaires pour l'année universitaire 2005/2006 ;
- **d'approuver** le tarif, tel que proposé ci-avant ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget primitif 2005.

Pour extrait conforme,
Président



40, avenue du Drapeau
COMMUNAUTÉ
DE
L'AGGLOMÉRATION
DIJONNAISE
B.P. 17510 - 21075 DIJON CEDEX

Publié le **17 MAI 2005**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 MAI 2005

